

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**  
**POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE 45 M<sup>2</sup> POUR L'EXPLOITATION**  
**D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE CANOE KAYAK ET STAND UP PADDLE – LES**  
**CHARMETTES**

La Commune dispose d'un local d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> sis quartier les Charmettes, section BI n°135 à SIX FOURS LES PLAGES qu'elle souhaite destiner à l'exploitation d'une activité de location de canoë-kayak et stand up paddle. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin de mettre à disposition ce local.

Aucune vente de produits alimentaires ou boissons ne sera autorisée dans le local.

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION**

**Commune de SIX FOURS LES PLAGES**

**B. P 97**

**83183 SIX FOURS CEDEX**

**Téléphone : 04.94.34.93.96**

**OBJET** : Mise à disposition d'un local de 45 m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'une activité de location de canoë kayak et stand up paddle.

Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un rack de stockage des canoë kayak conformément au plan joint, sur le Domaine Public Maritime concédé à la Commune.

**LIEU D'EXECUTION** : Domaine public communal, sis quartier les Charmettes, section BI n°135-Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

**DUREE** : La durée est fixée à 3 ANS à compter du 1er janvier 2025.

**REDEVANCE** : En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public Communal, l'occupant devra s'acquitter auprès de la Commune d'une redevance de 15 000 euros pour l'année 2025. Pour les années suivantes, le tarif varie en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'attributaire aura à sa charge les abonnements et consommations d'eau, d'électricité et téléphone, en cas de branchement.

**PRESENTATION DES OFFRES** : Les offres peuvent être présentées par une personne physique en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

**RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Il peut être obtenu :

- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six-fours.fr>) ,rubrique "services en ligne" puis "documents en ligne" puis "autorisation occupation Domaine Public/avis de mise en concurrence".

- ou bien obtenu à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**Service Affaires Générales**

**Résidence Mistral**

**135 rue de la cauquière (1<sup>er</sup> étage)**

**83140 SIX FOURS LES PLAGES**

**Tél. : 04.94.34.93.96**

Horaire d'ouverture du bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT :

Les critères de choix sont les suivants par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique (60%)
- qualité des prestations offertes aux usagers (40%)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

**Le lundi 8 Juillet 2024 à 12h.**

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES  
Service Gestion du Patrimoine  
Hôtel de Ville  
Place du 18 juin 1940 BP 97  
83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX

- soit déposé contre récépissé **pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à :**

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES  
Service Affaires Générales  
Résidence Mistral  
135 rue de la cauquièrre (1<sup>er</sup> étage)  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : « **Mise à disposition d'un local de 45 m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'une activité de location de canoë kayak et stand up paddle situé sur le domaine public communal– Les Charmettes** »

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad'hoc composée de trois élus désignés par le Maire de la Commune choisira l'attributaire ou les attributaires.

DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 11/06/2024